



Où imprimer un document quand on n'a pas d'imprimante ?

Jean Marie Herbaux

Table des matières

1. Il existe des plateformes en ligne offrant la possibilité d'imprimer des documents quand vous n'avez pas d'imprimante.....	2
2. La Poste propose également ce service.....	2
3. Où imprimer des documents gratuitement ?	2
4. Comment puis-je imprimer à la poste ?	3
5. Où imprimer des documents depuis son téléphone ?	3
a. Applications d'impression mobile :	3
b. Services en ligne :	3
c. Bureaux de Poste :	3
d. Boutiques de photocopie et d'impression :	3
e. Espaces de coworking et bibliothèques :	3

Il est utile de savoir où imprimer un document quand on n'a pas d'imprimante ou que la vôtre est en panne. Cela facilite l'obtention de votre lettre de motivation, de votre CV, ou de tout autre document en version papier. Cependant, si vous ne possédez pas cet appareil chez vous, il existe des solutions alternatives.

Malgré la place du format numérique dans les activités quotidiennes, l'imprimante vous facilite la tâche dans bien des situations : imprimer un rapport professionnel dans l'immédiat, un dossier d'inscription, etc. Si vous ne disposez pas de l'équipement nécessaire ou lors d'une panne, vous pouvez toujours obtenir vos impressions en dehors de chez vous : Campus, institutions publiques ou petites enseignes, découvrez où imprimer un document quand vous n'avez pas d'imprimante. Sans oublier les adresses où les impressions sont gratuites.

1. Il existe des plateformes en ligne offrant la possibilité d'imprimer des documents quand vous n'avez pas d'imprimante.

Le processus est simple : vous renseignez les détails sur ces sites (format, nombre de pages, etc.), et ils vous livrent les copies à votre domicile. Vous pouvez aussi vous rendre dans des agences offrant cette prestation sur place. Équipé d'une clé USB, Choisissez le format et les autres détails d'impression. Vos documents seront prêts en quelques minutes.

NB : pensez à convertir vos fichiers à imprimer au format PDF, le I plus standard actuellement.

2. La Poste propose également ce service.

Identifiez le bureau de poste offrant des services d'impressions sur internet, puis déplacez-vous muni d'une clé USB. Il suffira de suivre les instructions de la borne en libre-service.

Certains fournisseurs commercialisent des cartes à puces avec des crédits d'impression à recharger à l'unité ou sur abonnement.

3. Où imprimer des documents gratuitement ?

Il est possible d'imprimer gratuitement vos documents dans une [bibliothèque universitaire ou municipale](#). Une simple consultation du personnel permet de connaître les conditions propres à chaque établissement.

Certains [centres sociaux](#) donnent accès gratuitement à leurs imprimantes. Ces organismes, souvent situés dans les quartiers défavorisés, réservent souvent cette facilité aux personnes en difficulté financière.

[Les agences Pôle emploi](#) disposent de photocopieurs qui produisent des copies en noir et blanc. Cela vous permet d'obtenir plusieurs exemplaires de vos CV, lettres de motivation, fiches de paie, etc.

[Si vous êtes à l'hôtel](#) et que vous souhaitez imprimer gratuitement vos documents de voyage, tels que la carte d'embarquement, vous pouvez demander à l'accueil.

Vous pouvez aussi imprimer vos papiers [à votre bureau](#). Pensez à demander l'accord de votre patron, surtout pour un grand nombre de pages.

Il est possible d'imprimer des documents gratuitement dans plusieurs lieux publics et organisations. Certaines mairies et maisons de quartier disposent également de bornes d'impression accessibles gratuitement pour les citoyens

De plus, des espaces de coworking et des associations locales, comme les centres sociaux, peuvent proposer ce service.

Enfin, certaines universités et écoles mettent à disposition des imprimantes gratuites pour leurs étudiants. Il est recommandé de vérifier les conditions d'accès et les horaires avant de se rendre sur place.

4. Comment puis-je imprimer à la poste ?

Oui, il est possible d'imprimer des documents à La Poste, bien que ce service soit généralement payant. De nombreux bureaux de poste sont équipés de bornes automatiques qui permettent aux clients d'imprimer divers types de documents. Ces bornes offrent également des services de photocopie et de numérisation. Pour utiliser ce service, vous devrez vous rendre dans un bureau de poste équipé et suivre les instructions sur la borne. Les tarifs varient en fonction du nombre de pages et du type d'impression (noir et blanc ou couleur). Il est conseillé de vérifier la disponibilité de ce service dans le bureau de poste le plus proche de chez vous.

5. Où imprimer des documents depuis son téléphone ?

Imprimer des documents depuis son téléphone est devenu facile grâce à plusieurs options disponibles en France :

a. Applications d'impression mobile :

De nombreuses imprimantes modernes (comme celles de HP, Canon, Epson) ont des applications mobiles dédiées qui permettent d'imprimer directement depuis un smartphone. Vous pouvez télécharger ces applications depuis l'App Store ou Google Play Store, puis connecter votre téléphone à l'imprimante via Wi-Fi.

b. Services en ligne :

Des services comme Google Cloud Print (bien que Google ait mis fin à ce service fin 2020) certains fournisseurs tiers proposent encore des alternatives) permettent d'imprimer des documents à distance. Dans le Google Play store vous trouverez [Mopria Print](#) assurant ce service.

c. Bureaux de Poste :

Comme mentionné précédemment, de nombreux bureaux de poste en France disposent de bornes d'impression où vous pouvez envoyer des documents depuis votre téléphone via une application ou un email.

d. Boutiques de photocopie et d'impression :

Des magasins comme Copy Top, PIMMS ou encore certaines librairies offrent des services d'impression où vous pouvez envoyer vos documents par email ou via une clé USB connectée à leur équipement.

e. Espaces de coworking et bibliothèques :

Ces lieux sont souvent équipés de services d'impression. Vous pouvez généralement envoyer vos documents par email ou utiliser des applications mobiles pour imprimer directement depuis votre téléphone.

Vérifiez toujours les conditions d'utilisation et les coûts éventuels associés à ces services avant de les utiliser.